

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du relevé de conclusions de la séance du 01/12/2022. (vote)
  - . Calendrier campagne d'admission 2023. (vote)
  - . Examen des candidatures – motifs de refus. (vote)
  - . Titularisation 2023 : calendrier et avis de la directrice de l'Inspé. (vote)
2. Actualités nationales et locales.
3. Formation initiale et continue.
  - . MCC M1 Parcours Occitan 2022-2023. (vote)
  4. Questions diverses.

## MEMBRES PRESENTS

**Membres présents (10) :** GUILLEN Frédéric, KPODAR J-Luc, LARROUY Dominique, MADAR Georges, MARTIN Franck, MAUMON Nathalie, PERIES Daniel, PORTOLES Rodolphe, SAINT MICHEL Marie, SAINT GIRON Bernard.

**Procurations (7) :** ALLEMAND Frédéric à MAUMON Nathalie, BADORC Nathalie à SAINT-MICHEL Marie, GARNIER Emmanuelle à SAINT-GIRON Bernard, JEUNIER Benoît à MARTIN Franck, MARTIN Emmanuelle à MAUMON Nathalie, O'CONNEL A-Marie à PERIES Daniel, RATTAT A-Claire à SAINT-GIRON Bernard, TREMEAU Damien à SAINT-MICHEL Marie, XUEREB Catherine à PERIES Daniel.

**Invité.e.s permanents à titre consultatif :** DANOS Pierre, GOBBE MEVELLEC Euriel, JESSEL Nadine, LARRE Françoise, LAVERDET Christine, PRIOURET Pierre, ROBERT Claire.

**Excusés :** LECLERC Arnaud, LETARD Pascal, RENNER Marc.

**Secrétaires de séance :** BATONNEAU Blandine / SANCIER Elisabeth

Le président du Conseil ouvre la séance et donne la liste des procurations.

### **POINT 1 - APPROBATION DU RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA SEANCE DU 01/12/2022.**

N. MAUMON signale une faute d'orthographe à son nom de famille : Maumon s'écrit sans « t ».

R. PORTOLES demande que son prénom soit également bien orthographié (Rodolphe).

VOTE : unanimité  
- 1 abstention

### **POINT 2 - ACTUALITES NATIONALES ET LOCALES.**

#### **Élections des conseils centraux - scrutin des 30/01 et 01/02/2023.**

Cinq représentants de l'INSPE ont été élus : CA (Hervé Luga et Michel Reznikoff) ; Commission Recherche (Elsa Filâtre) ; CFVU (Karine Duvignau, Anne Crumière).

#### **Élections partielles pour les composantes / conseil d'Inspé – scrutin des 28 et le 30/03/2023.**

N. JESSEL précise que ces élections sont tardives, il avait été demandé à l'université qu'elles soient organisées plus tôt mais l'UT2] a souhaité que ce renouvellement partiel du Conseil d'Inspé se fasse en même temps que le renouvellement total des autres conseils des autres composantes.

Il s'agit de renouveler parmi les *Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels* (collège des professeurs des universités) Marie-France Carnus partie à la retraite ; (collège des personnels relevant de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministère) Fabien Grimal qui a changé de corps ; (collège des usagers) 2 étudiants.

A noter : le mandat en cours des membres du Conseil s'achève en novembre 2023.

#### **E-Inspé :**

La plate-forme nationale est co-pilotée par Canopé et le R-Inspé.

Un conseil de pilotage stratégique va se tenir le 28/02 pour déterminer les grandes orientations. Les INSPE en tant que partenaires et le R-Inspé y seront présents.

Le Comité Scientifique appelé à évaluer les ressources, les formations, et les projets déposés sur la plate-forme est en cours de constitution. Il est constitué de 10 représentants du R-Inspé, 2 personnes de Canopé, 2 personnes de la DGSc, 2 personnes de la DGSIP. Il sera présidé par une personne du R-Inspé.

Le Comité éditorial et pédagogique pour la conduite de la politique éditoriale est constitué de 6 représentants du R-Inspé, 3 personnes de Canopé, 3 personnes de la DGSc, 1 personne de la DGSIP, présidé par une personnalité extérieure.

N. JESSEL rappelle qu'elle n'a pas fait appel aux enseignants-chercheurs pour la constitution du comité scientifique, contrairement à d'autres INSPE car elle est déjà membre du Comité éditorial. Il y a uniquement 10 sièges dans le comité scientifique et beaucoup d'Inspé n'ont aucun membre participant à l'un ou l'autre de ces deux comités. Un mail explicatif en ce sens a été adressé aux personnels EC en ce sens.

#### **Rapport de la Cour des comptes du 01/02/2023/compléments d'informations de France Universités.**

N. JESSEL reprend 4 points du rapport qui font consensus :

- 1/ défendre la mastérisation et travailler le continuum (dès le 1<sup>ère</sup> année de licence) avec une labellisation ainsi que des passerelles pour d'éventuels changements d'orientation.
- 2/ revoir le positionnement du concours et son continuum suite aux difficultés des étudiants à mener à la fois la préparation du concours, le master et le stage.

3/ tenir compte de certaines académies qui ont des difficultés à recruter des PE et conserver les concours spécifiques.  
4/ se poser la question sur les contractuels en les accompagnant sur un temps long de formation et la problématique des concours nationaux du 2<sup>nd</sup> degré (problématique de la mobilité).

B. SAINT GIRONS précise qu'il s'agit d'un rapport sur une politique publique et non une mission de contrôle. Il fait remarquer que le sujet *attractivité* est mis en avant dès le début de ce rapport en évoquant la baisse des candidats aux concours avec une évolution favorable du marché de l'emploi (non spécifique à la France). Cependant, la Cour des comptes n'aborde pas la revalorisation des carrières.

Il souligne deux points importants évoqués précédemment par N. Jessel :

1/ la maîtrise. La Cour des comptes est claire, même si elle ne tranche pas le sujet du positionnement du concours en L3, elle affiche le caractère incontournable de la maîtrise.

2/ le continuum de formation avec une formation en amont et une formation en aval du master ; dès le L1 des parcours fléchés comme préparant aux métiers de l'enseignement avec connaissance de l'environnement.

Il invite les conseillers à aller sur le site de la Cour des comptes pour y consulter plus en détail le rapport « *Devenir enseignant : la formation initiale et le recrutement des enseignants* ».

Un temps de débat est proposé.

P. PRIOURET évoque le développement de la contractualisation comme modèle possible de la formation des enseignants en amont du concours. Les contractuels-alternants posent problème à son point de vue et à celui de son syndicat.

B. SAINT GIRONS n'est pas certain que le rapport prône le développement de la contractualisation. En revanche, il y a nécessité de traiter ce sujet pour faire en sorte que les contractuels ne se retrouvent pas devant des élèves sans formation préalable, il y a nécessité d'un temps de formation. Se pose également la question de leur avenir, de leur évolution. On ne peut pas les recruter 2-3 ans puis les laisser sur le bord du chemin. Cependant certains préfèrent la contractualisation pour échapper à la mobilité du concours, même si le concours reste la voie normale avec ses droits et ses contraintes. Il est incontestable que le contenu du concours doit aussi progresser.

Il ajoute que des travaux ont été entrepris sur la réforme des lycées professionnels, sur le champ professionnel et technologique avec les transitions écologiques, numériques, technologiques, qui obligent à repenser certains métiers, leur contenu, leur condition d'exercice. Il y a un travail considérable à engager dont les INSPÉ doivent se saisir. L'INSPÉ et l'université doivent savoir aussi traiter des secondes carrières en validant les acquis et en préparant l'exercice en classe. Il ne faut pas perdre de vue la voie professionnelle avec tous ses enjeux pour l'emploi de demain.

N. MAUMON souligne qu'avec la publication de ce rapport s'en suit une dégradation de l'image du master MEEF due à un manque de concertation avec les formateurs pour la mise en place de la réforme. Cette situation induit un manque d'attractivité du corps d'enseignant et du master MEEF et un manque de formation et de moyens. Sur la voie professionnelle il y a un manque d'information et de communication.

B. SAINT GIRONS souligne que dans le rapport rien n'est péjoratif ou critique sur le master MEEF. Quant aux lycées professionnels, tout un ensemble de métiers est touché par les avancées de la recherche et ses applications. Il y a des mutations profondes, il faut disposer de professeurs formés pour y faire face. Il regrette qu'on ne traite pas assez de la voie professionnelle.

P. PRIOURET précise qu'il y a une opposition quasi unanime de l'ensemble des organisations syndicales sur les transformations des lycées professionnels. Toutefois, les collègues ne refusent pas de faire évoluer leurs compétences professionnelles liées au cadre économique. Ce qui se discute c'est la place des stages, le modèle économique de la voie professionnelle.

### **POINT 3 - FORMATION INITIALE ET CONTINUE.**

#### **. MCC M1 Parcours Occitan 2022-2023. (vote)**

E. GOBBE-MEVELLEC précise que ces modalités d'évaluation n'ont pas été votées dans les précédents conseils car il n'y avait pas d'étudiants inscrits. Nous avons été informés tardivement qu'un étudiant avait basculé du MEEF Espagnol vers le MEEF Occitan. Ces MCC ont été présentées à la commission des formations du 12/01/23. A l'avenir, toutes les MCC se voteront par anticipation mais seules seront affichées celles des parcours ouverts.

B. SAINT GIRONS précise que l'étudiant est au courant des MCC et qu'il s'agit aujourd'hui d'une formalisation des MCC communiquées.

VOTE : unanimité

#### **. Calendrier campagne d'admission 2023. (vote)**

Le document présenté contient également les dates nationales de la plate-forme « Mon Master » sur lesquelles nous n'avons pas la main.

Pour l'Inspé Top nous continuons à utiliser E.Candidat pour certaines situations (M2 et redoublement) et nous conservons la main. Une petite intersection a été prévue entre la phase de candidature pour les M1 sur Mon Master et la phase de candidature pour les M2 sur E.Candidat de façon que les commissions puissent repérer d'éventuelles erreurs d'aiguillage des candidats et leur conseiller de candidater en M1.

La phase d'admission d'E.Candidat ne comportera pas de phase complémentaire mais une phase longue car la procédure se complexifie avec la mise en place des 2 outils.

L'outil E.Candidat est utilisé de façon complémentaire à Mon master, du moins pour cette 1<sup>ère</sup> année .

Le calendrier avait été travaillé par la commission des formations du 12/01 mais les dates de Mon master ont été connues le lendemain. Le calendrier a été travaillé à nouveau avec le service de scolarité et les 4 mentions qui ont validé la proposition présentée.

- Ouverture de la campagne d'admission le 22/03 pour la Mention 1, 2, encadrement éducatif, PIF et clôture le 18/04/2023.

- Examen des candidatures du 24/04 au 16/06 ; admissions du 23/06 au 21/07.
- Inscriptions administratives à compter du 23/06/2023.

Le calendrier présenté est mis au vote.

VOTE : unanimité

#### **. Examen des candidatures – motifs de refus. (vote)**

Pas de modification par rapport à l'an passé. Ces motifs sont utilisés sur E.Candidat et sur Trouver mon master.

P. PRIOURET est gêné par la formulation du point 3 et propose la rédaction suivante : « *adéquation insuffisante du dossier avec le secteur d'activité visé par la formation envisagée* »

Il demande à avoir une lisibilité sur les statistiques des types de refus.

E. GOBBE MEVELLEC prend note de la demande, faisabilité à vérifier auprès de la scolarité pour Trouver mon master, pour E. Candidat cela devrait être faisable.

G. MADAR souligne que pour la mention 1, le motif de refus le plus fréquent est lié à la capacité d'accueil.

B. SAINT GIRONS soumet au vote les motifs de refus avec l'amendement de P. Priouret.

VOTE sur les motifs de refus : unanimité

#### **. Titularisation 2023 : calendrier et avis de la directrice de l'Inspé. (vote)**

E. GOBBE-MEVELLEC indique qu'il n'y a pas de nouveaux textes pour cadrer ce processus.

Il a été convenu avec le Rectorat, que pour les PFPA 100% pour lesquels nous intervenons peu (5 jours), il n'y aura pas d'avis de l'Inspé.

Concernant le calendrier : reconduction du processus habituel avec utilisation de la plate-forme « Compas » sur laquelle nous saisissons l'avis INSPÉ. Pour le 2<sup>nd</sup> degré, l'avis de l'Inspé doit être transmis au Rectorat pour le 1<sup>er</sup> juin, pour le 1<sup>er</sup> degré nous attendons le calendrier. La date du 25/05 a été donnée aux parcours pour retour des fiches d'évaluation afin de permettre la relecture et la signature par la directrice et la saisie pour le 1<sup>er</sup> juin sur Compas.

Pour l'avis INSPÉ, la reconduction du même document navette est proposé. La commission des formations n'a pas souhaité faire évoluer les items d'où la présentation à l'identique.

P. PRIOURET alerte M. SAINT-MICHEL sur le fait que le processus de titularisation est mal connu des stagiaires temps plein.

VOTE sur la fiche d'évaluation : unanimité

#### **POINT 4 -QUESTIONS DIVERSES.**

- **Financement de la Formation Continue (N. Maumon)**

*Quelle est la politique de tarification de la formation continue sachant que des dérogations avaient été accordées et que le public visé sont des enseignants en exercice qui n'auraient pas les moyens de s'acquitter de cette nouvelle tarification ?*

N. JESSEL répond en s'appuyant sur les éléments de réponse fournis par P. Dupont.

Avant : tarification forfaitaire / Maintenant : selon le quotient familial, la nouvelle tarification multiplie par 5 les anciens tarifs. La Direction a conscience du problème, ce dossier sera travaillé à nouveau avec les instances d'UT2], dès qu'elles seront en place.

M. SAINT-MICHEL indique que le Rectorat reste vigilant, et participera à la négociation avec l'Université. Il y a une volonté de développer davantage de formations certifiantes-diplômantes avec la mise en place des EAFC.

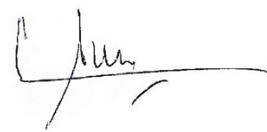
F. MARTIN indique que lors des journées de la mention 4, il a été dit qu'en France, dans certaines académies, des parcours de la mention 4 ont été inclus dans le plan de formation des enseignants.

M. SAINT- MICHEL répond que c'est aussi le cas dans notre académie avec le CAFIPEMPF qui a été adossé à un parcours de la mention 4. C'est le même objectif pour le CAFFA. Nous sommes au même stade que d'autres académies sauf pour Auvergne-Rhône-Alpes, qui a commencé plus tôt. Ils sont préfigureurs des EAFC et ont une politique de partenariat plus développée que la nôtre.

B. SAINT-GIRONS retient que sur ce dossier, les négociations se sont interrompues pendant les élections ; elles vont reprendre dès que le processus électoral sera clos. Elles doivent s'inscrire dans une préoccupation sociale, dans le domaine de la formation continue et de l'équilibre entre la relation avec le public de l'EN, sur des principes partagés. Le modèle économique est différent des autres domaines de formation continue.

B. SAINT GIRONS clos la séance à 15h30 en annonçant que le prochain Conseil se tiendra le 23/03 à 14h.

Le Président du Conseil d'INSPE



Bernard SAINT GIRONS